



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 21/02/2020
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 03/03/2020

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le **- 5 MAR. 2020**

ID : 033-213301435-20200303-2020_15-DE

Délibération n° 2020 – 15
CA2019 – BP2020
Mardi 03 mars 2020

L'an deux mille vingt, le trois du mois de mars à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt et un février deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Josiane DESTOUESSE - Sylvie AMAN - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Sandra BERTHOLON FOUGERE procuration à Gérard BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Sandra BERTHOLON FOUGERE – Anna SANTONJA

Le secrétariat a été assuré par : Gérard BAGNAUD

DELIBERATION PORTANT L'APPROBATION
DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019
BUGDET PRINCIPAL – MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS
BUDGET ANNEXE – HALTE NAUTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du compte de gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu les Budgets primitifs, les budgets supplémentaires de l'exercice du budgetaire et des décisions modificatives,

Vu les comptes Administratifs de l'exercice budgétaire 2019, présenté par le Maire,

Vu les comptes de Gestions transmis par Madame Champagne – Comptable public,

Considérant que les résultats de l'exercice des comptes Administratifs et des comptes de Gestions 2019 sont identiques,

Le Conseil municipal, après avoir désigné un Président ad hoc de séance, Mr Denis RICHARD, Monsieur le Maire rappelle que :

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le - 5 MAR. 2020

ID : 033-213301435-20200303-2020_15-DE

Les exercices budgétaires 2019 peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL MAIRIE						
Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2018		247 210.63 €		150 000.00 €	- €	397 210.63 €
Opération de l'exercice	325 634.25 €	773 108.96 €	1 351 707.20 €	1 638 808.06 €	1 677 341.45 €	2 411 917.02 €
TOTAL	325 634.25 €	1 020 319.59 €	1 351 707.20 €	1 788 808.06 €	1 677 341.45 €	2 809 127.65 €
Résultat		694 685.34 €		437 100.86 €		1 131 786.20 €
Reste à réaliser	132 918.77 €	68 446.66 €				
TOTAL CUMULE	458 553.02 €	1 088 766.25 €	1 351 707.20 €	1 788 808.06 €	1 677 341.45 €	2 809 127.65 €

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE HALTE NAUTIQUE						
Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2018		41 888.01 €		3 000.00 €	- €	44 888.01 €
Opération de l'exercice	46 178.68 €	22 441.94 €	23 485.69 €	37 223.00 €	69 664.37 €	59 664.94 €
TOTAL	46 178.68 €	64 329.95 €	23 485.69 €	40 223.00 €	69 664.37 €	104 552.95 €
Résultat		18 151.27 €		16 737.31 €		34 888.58 €
Reste à réaliser						
TOTAL CUMULE	46 178.68 €	64 329.95 €	23 485.69 €	40 223.00 €	69 664.37 €	104 552.95 €

Monsieur le Maire entendu, sortant de la salle du Conseil, et ne prenant pas part au vote,

Le Président de séance ad hoc désigné, Richard DENIS,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser 2019 ;
- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONÉ